



FORMATION

« Formation Passerelle VTC-Taxi »

Prérequis :

À l'entrée en formation :

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- Avoir obtenu la carte VTC devant la chambre des métiers et de l'artisanat depuis moins de 3 ans
- A justifier auprès de la préfecture pour la délivrance du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi après l'admission :
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Durée :

35 heures réparties sur 5 jours

Nbre de stagiaires :

4 minimum et 12 maximum

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Formation Passerelle VTC → Taxi

OBJECTIFS :

- Préparer les candidats au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi-CCPCT
- Passer l'examen organisé par la chambre des métiers et de l'artisanat du 92 ou 75 en fonction du département choisi par l'élève
- Exercer en zone « Taxis Parisiens » (Paris intra-muros, et dans 80 communes des départements 92, 93 et 94, aéroports de Roissy et Orly, Parc des expositions)

PROGRAMME :

La formation se compose de deux parties :

1. Modules théoriques : Les candidats abordent des sujets tels que la réglementation des transports publics particuliers (T3P), la gestion d'une entreprise de taxi, la tarification et les dispositifs d'aide au financement.
2. Épreuve pratique : Les stagiaires doivent démontrer leurs compétences en matière de conduite sécuritaire, d'accessibilité et de mobilité des personnes à mobilité réduite, ainsi que la maîtrise de l'utilisation du matériel embarqué (taximètre, GPS, etc.).

SUIVI- EVALUATION:

- Feuilles de présence
- Mises en situation
- L'examen organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat comprend : une épreuve d'admissibilité (portant sur la réglementation du transport public, la sécurité routière, la connaissance du territoire, la gestion, français, anglais.) et une épreuve d'admission (conduite et mise en situation pratique de transport de personne).
- L'inscription à l'examen auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat est obligatoire.

PEDAGOGIE

Références :

La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Date : A définir

Lieu :

Notre centre de formation

Validation de bloc de compétence/ équivalences :

Le chauffeur VTC ayant réussi l'examen VTC de tronc commun T3P organisé par la Chambre des Métiers depuis mai 2017 bénéficie d'une passerelle. Le stagiaire devra passer deux modules théoriques (F et G) et une épreuve pratique pour pouvoir devenir la profession de chauffeur de Taxi

Prix :

690€

Modalités de financement :

- CPF
- Personnel

N° d'agrément

Préfectoral : 23-093

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

Modalités et délais d'accès au contact suivant :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référent pédagogique, Abdelkader REMANA par :
Email : enft.paris@gmail.com
Téléphone : 07.67.90.45.18
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les d enft.paris@gmail.com enft.paris@gmail.com ates d'entrée en formation vous sera retourné.

